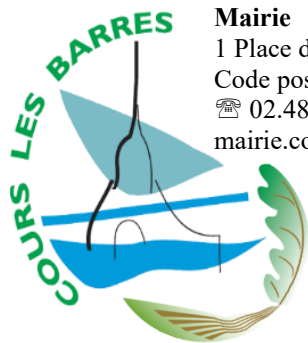




Mairie

1 Place de l'Église

Code postal 18320

☎ 02.48.76.49.86

mairie.cours.les.barres@wanadoo.fr

Procès-verbal réunion du Conseil Municipal du 18 février 2026

Le dix-huit février deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le douze février deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre MANCION, Maire.

Etaient présents :

M. MANCION. Mme AMIOT. MM. BONDOUX. BONNET. Mme BONTEMPS. MM. DUDRAGNE. FOURY. Mmes LAGRANGE. LEGER. LELOUP. MM. LESCZYNSKI. MARGELIDON.

Etaient absents :

Mme THIBAULT qui a donné pouvoir à M. FOURY.

Mme VACHER qui a donné pouvoir à M. DUDRAGNE.

M. MENERAT (excusé).

Secrétaire de séance : M. Pascal LESCZYNSKI.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour. Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'ordre du jour modifié.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2026 est adopté à l'unanimité, sans observation.

II – COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire et les Adjointes ont dressé la liste des réunions ou manifestations auxquelles eux-mêmes ou les membres du Conseil ont participé depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Aucune remarque particulière n'est formulée concernant ce compte rendu.

III – IMPLANTATION ANTENNE DE TÉLÉPHONIE MOBILE SUR TERRAIN COMMUNAL

(Délibération n°04/2026)

.../...

Considérant la demande de la Société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES 3 pour installer une antenne de téléphonie mobile sur la parcelle d'un pré communal cadastré section C n°245, situé « Pré du Cimetière » et sa demande d'occuper une surface d'environ 70 m²,

Considérant que les études permettront de confirmer la faisabilité de ce projet,

Considérant que par la suite, un bail sera signé entre la Société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES 3 et la Commune de COURS-LES-BARRES pour une durée initiale de 12 ans,

Considérant que ce contrat de bail fixera les conditions financières et techniques de cette location,

Considérant que ce projet présente un intérêt pour la commune en termes de couverture téléphonique,

Considérant que Monsieur le Maire a délégation pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité la proposition de PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES 3 d'installer une antenne de téléphonie mobile sur la parcelle cadastrée section C n°245, située « Pré du Cimetière » et d'y occuper une surface locative d'environ 70 m².

Monsieur le Maire fait part du rendez-vous qui a eu lieu début février à Bourges avec l'avocat de la commune en vue d'annuler, avant le 28 février 2026, la décision de non-opposition tacite à la déclaration préalable déposée pour le projet d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile à La Chaume sur un terrain privé.

IV – PROJET IMPLANTATION CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE A GARCHIZY, QUAI ANDRÉ MALRAUX

(Délibération n°05/2026)

Monsieur le Maire expose qu'il est procédé depuis le 26 janvier 2026 et jusqu'au 24 février 2026 inclus à une enquête publique relative à une demande de permis de construire pour un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Garchizy, Quai André Malraux.

Cette demande est déposée par la Société SOLEIL ELEMENTS 58 dont le siège social est situé 5 Rue Anatole France – 34000 MONTPELLIER pour le projet d'implantation d'une centrale d'une puissance crête de 6,50 MWc, comprenant 27 800 m² de surface de panneaux photovoltaïques, un poste de transformation et un poste de livraison contenant un transformateur.

L'exploitation envisagée étant située sur le territoire d'une commune limitrophe de la commune de Cours-les-Barres, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- EMET un avis favorable au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Garchizy, Quai André Maraoux.

V – PROJET IMPLANTATION CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE A GARCHIZY, CITÉ DES RÉVÉRIENS

(Délibération n°06/2026)

Monsieur le Maire expose qu'il est procédé depuis le 26 janvier 2026 et jusqu'au 24 février 2026 inclus à une enquête publique relative à une demande de permis de construire pour un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Garchizy, Cité des Révériens.

Cette demande est déposée par la Société CPV SUN 40 dont le siège social est situé 966 Avenue Raymond Dugrand – Immeuble Le Blasco – 34000 MONTPELLIER pour le projet d'implantation d'une centrale d'une puissance crête de 4,42 MWc, comprenant 17 800 m² de surface de panneaux photovoltaïques, un poste de transformation et un poste de livraison.

L'exploitation envisagée étant située sur le territoire d'une commune limitrophe de la commune de Cours-les-Barres, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- EMET un avis favorable au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Garchizy, Cité des Révériens.

VI – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

. Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :

- Une réunion est prévue le 20 février à la Sous-Préfecture de Vierzon pour l'organisation de la course cycliste « Le Tour du Cher » qui aura lieu le 16 mai.

Une convention de partenariat sera signée après les élections municipales par le futur Maire.

- Le vitrailliste est venu aujourd'hui afin de prendre les dimensions du premier vitrail à réaliser pour l'église. Il reviendra dans une quinzaine de jours avec des échantillons de verre en vue du choix des coloris.

.../...

- Des travaux d'amélioration des prises de terre sur le réseau Enédis sont prévus Route du Val de Loire, Levée de la Môle, Levée de la Loire et Levée des Joigneaux.

- Une réunion publique aura lieu le 25 février à la salle d'animation en vue de la création d'un comité des fêtes.

- Un rendez-vous est prévu le 24 février avec les propriétaires du terrain que le SIAEPA de Cuffy/Cours-les-Barres doit acheter afin de faire passer la nouvelle canalisation des eaux usées entre le lotissement des Résidences du Lac et la station d'épuration.

- Un rendez-vous est prévu chez le notaire le 5 mars pour la signature de l'acte d'acquisition du terrain pour l'extension du cimetière.

- L'opération « J'aime la nature propre », initiée par la Fédération des Chasseurs, aura lieu le 7 mars avec l'Association de Chasse de Cours-les-Barres et l'Association de Sauvegarde du Patrimoine et de Protection de l'Environnement de Cours-les-Barres.

Le rendez-vous est prévu Levée de La Môle.

. Madame LAGRANGE demande si la plantation d'arbres est prévue sur la plaine de jeux, notamment vers le terrain de boules afin de procurer de l'ombre.

Monsieur le Maire répond que cela peut être envisagé.

La séance est levée à 20 H.